

## Le crabe commun des eaux côtières du Québec en 2003

### Renseignements de base

Au Québec, l'exploitation commerciale du crabe commun a débuté en 1988 mais ce n'est qu'à partir de 1995 que la pêche a pris un essor réel. Depuis 1996, les débarquements et la valeur de ceux-ci ont progressivement augmenté. Les principales zones exploitées, au Québec, sont les Îles-de-la-Madeleine (12A-C), la baie des Chaleurs (12E-Z) et la rive nord de la Gaspésie (12D).

Dès le début de l'exploitation, un plan de gestion visant à contrôler le développement de la pêche et à s'assurer de maintenir le potentiel reproducteur de la population a été mis sur pied. Le crabe commun est une proie importante du homard et cette interaction justifie une gestion très prudente de cette pêche afin de prévenir toute surexploitation.

Une taille minimale de capture a été fixée à 102 mm (4 po) de largeur de carapace, ce qui en fait une pêche exclusivement dirigée sur les mâles. Le nombre de permis, le nombre de casiers et la saison de pêche sont limités. Les prises sont limitées par un quota global dans les zones 12Y et 12Z de la baie des Chaleurs et par des quotas individuels aux Îles-de-la-Madeleine.

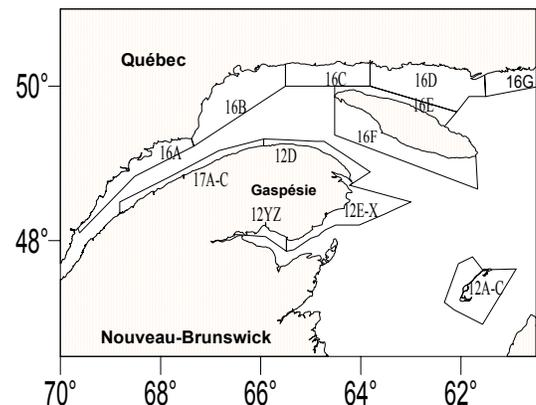


Figure 1. Zones de pêche au crabe commun au Québec.

### Sommaire

- Au Québec, les débarquements de crabe commun ont graduellement augmenté de 1996 à 2002 jusqu'à un sommet de 1 761 t. En 2003 on enregistrait des débarquements de 1 628 t, soit une diminution de 7,5 % par rapport à 2002. Aux Îles-de-la-Madeleine les débarquements sont demeurés stables entre 2002 et 2003, à un peu plus de 700 t. Les débarquements dans la partie nord de la Gaspésie ont diminué de 20 % entre 2002 et 2003, s'établissant à 291 t après avoir connu une hausse de 55 % entre 2001 et 2002. Dans la baie des Chaleurs, les débarquements sont passés de 676 t en 2002 à 618 t en 2003 mais, de façon générale, les captures sont soutenues depuis 2000.
- Aux Îles-de-la-Madeleine, les taux de captures sont élevés depuis le début de la pêche en 1995 et ils sont relativement stables en Gaspésie depuis 1997. Dans chacune des régions, la structure de taille des crabes capturés est demeurée stable depuis le début de l'exploitation et la taille moyenne est demeurée bien au-dessus de la taille minimale légale.

- Afin de maintenir l'exploitation à des niveaux modérés, il est recommandé de ne pas augmenter les quotas et de mettre en place des mesures de gestion qui empêcheraient une augmentation substantielle possible de l'effort de pêche dirigée sur le crabe commun dans les différentes zones de pêche du Québec.

### **Biologie**

Le crabe commun (*Cancer irroratus*) se retrouve sur la côte est de l'Amérique du Nord, du Labrador jusqu'en Caroline du Sud. Cette espèce est associée à différents types de substrats, allant de substrats rocheux à meubles. Les crabes de taille commerciale et plus généralement ceux dont la taille est supérieure à 50 mm (la taille correspond à la largeur de carapace) vivent sur des fonds de sable ou vaseux tandis qu'une proportion moins importante d'adultes cohabite avec les individus de moins de 50 mm sur les substrats rocheux, là où se retrouve le homard. Les femelles ovigères montrent une nette préférence pour les substrats meubles où elles s'enfouissent et forment des agrégations.

Les mâles et les femelles atteignent des tailles maximales différentes. Les mâles peuvent atteindre 140 mm alors que les femelles dépassent rarement 100 mm. La reproduction a lieu à l'automne, suite à la mue des femelles, alors que leur carapace est encore molle. La mue des mâles se fait en hiver, si bien qu'au moment de la reproduction, leur carapace a complètement durci. Le processus de durcissement de la carapace peut prendre de 2 à 3 mois avant d'être complété. Les femelles atteignent la maturité sexuelle autour de 60 mm, tandis que les mâles l'atteignent à une taille légèrement plus grande ( $\approx 70$  mm). Les femelles pondent des œufs qu'elles gardent sous leur abdomen pendant près de 10 mois. Une femelle de 60 mm peut porter 125 000 œufs, alors qu'une femelle de 90 mm peut en porter jusqu'à 500 000. L'éclosion des œufs a lieu l'été suivant la ponte et les larves demeurent dans la

colonne d'eau de la mi-juin à la mi-septembre. À l'automne, les larves se métamorphosent en petits crabes (mégaloopes) et commencent peu après leur vie benthique. Les juvéniles (15 mm) se concentrent principalement à faible profondeur sur des substrats où se retrouve des abris qui leur offrent une protection contre les prédateurs et le brassage des eaux. Les données sur la croissance du crabe commun sont plutôt rares pour le golfe du Saint-Laurent. Les données provenant de régions situées plus au sud indiquent que le crabe commun pourrait atteindre la taille commerciale vers 5 ou 6 ans et aurait une longévité d'environ 7 ans.

Le crabe commun est omnivore et sa diète reflète un certain opportunisme. Il n'a jamais été démontré que le homard constituait une partie significative de la diète du crabe commun. Cependant, les résultats des analyses de contenus stomacaux de homard révèlent que le crabe commun constitue une proie importante durant toute la vie du homard, même à partir du premier stade larvaire.

### **Gestion de la ressource**

Le plan de gestion vise à contrôler le développement de la pêche et à protéger le potentiel reproducteur des populations. La pêche au crabe commun est gérée par un contrôle de l'effort de pêche. Le nombre de permis, le nombre de casiers ainsi que la saison de pêche sont limités. La pêche est également gérée par zones (Figures 1, 2 et 3) ce qui permet de répartir l'effort de pêche. Des quotas sont aussi établis dans plusieurs zones. L'exploitation du crabe commun se fait par les pêcheurs de homard pendant la saison de pêche au homard, alors que les prises accessoires de crabe commun sont autorisées. En dehors de la saison de pêche au homard, l'exploitation du crabe commun est réservée aux seuls détenteurs de permis de pêche au crabe commun qui pratiquent alors une pêche dirigée. Les permis de pêche dirigée sont de type permanent aux Îles-de-la-Madeleine

tandis que dans les autres régions ils sont de type exploratoire. Une taille minimale légale de 102 mm de largeur de carapace est en vigueur. Les femelles sont exclues de la pêche car elles atteignent rarement cette taille. En 2003, aux Îles-de-la-Madeleine, 14 pêcheurs détenaient un permis de pêche dirigée au crabe commun avec un quota individuel de 45,5 t. Un quota global de 681 t a été établi qui inclut non seulement les quotas individuels de la pêche dirigée mais également les prises accessoires de crabe commun par les homardières. Chaque pêcheur pouvait utiliser jusqu'à 100 casiers dans les zones 12A et 12B et 125 casiers dans la zone 12C (Figure 2). Ils ont accès à une ou, dans certains cas, à deux des trois zones. Une zone témoin (12C1), fermée à la pêche au crabe commun, a été créée en 2000 entre les zones 12C et 12B dans le but de protéger une partie du stock reproducteur et afin de pouvoir y suivre l'évolution naturelle. En Gaspésie, en 2003, dans les secteurs nord (zones 17A à 17C et 12D1 à 12D7) et sud (zones 12E à 12Z) (Figure 3), il y avait respectivement 12 et 28 détenteurs de permis. Un quota annuel de 375 tonnes a été alloué pour l'ensemble des zones 12Y et 12Z. Il n'y a pas d'autres quotas en Gaspésie où le nombre de casiers par pêcheur varie de 60 à 150.

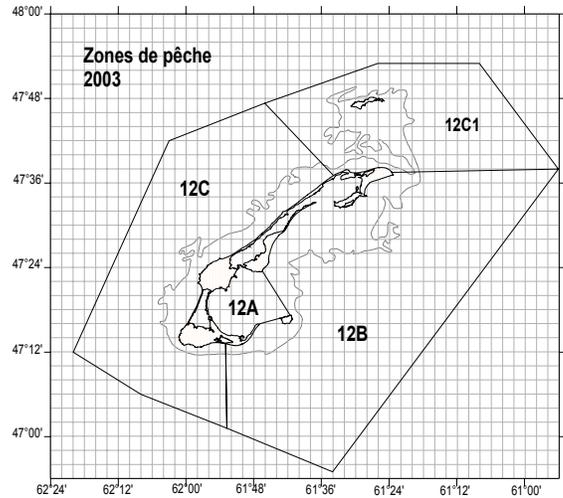


Figure 2. Zones de pêche au crabe commun aux Îles-de-la-Madeleine.

## État des stocks en 2003

### Débarquements

Au Québec, le crabe commun est exploité surtout en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. La pêche a réellement pris son essor qu'en 1995 alors que 829 t étaient débarquées. Les débarquements ont augmenté graduellement, passant de 687 t en 1996 à 1 761 t en 2002. En 2003 les débarquements ont été de 1 628 t, ce qui constitue une diminution de 7,5 % (133 t) par rapport à 2002. En 2002, les

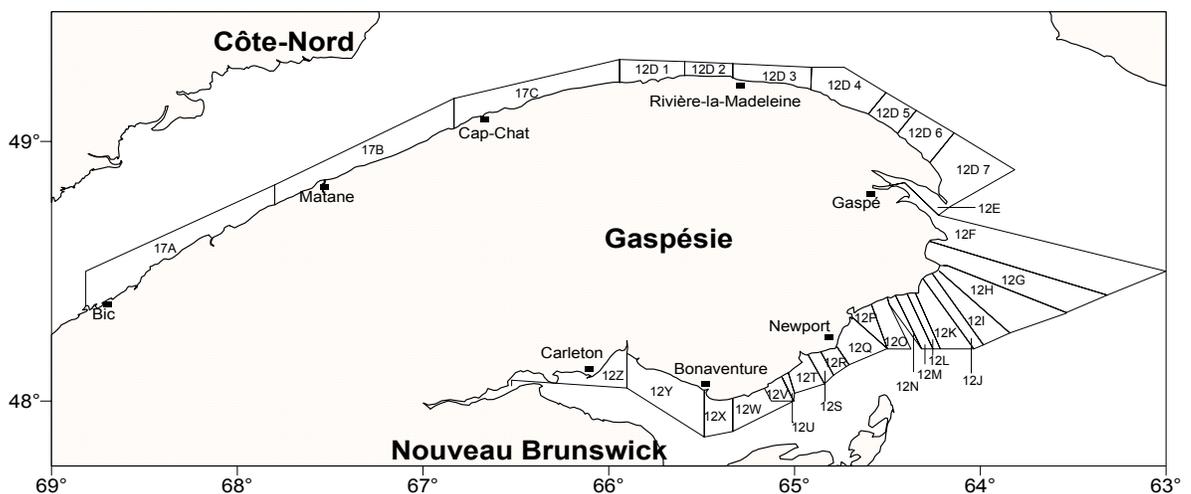


Figure 3. Zones de pêche au crabe commun en Gaspésie.

débarquements au Québec comptaient pour 22 % des débarquements de l'Atlantique.

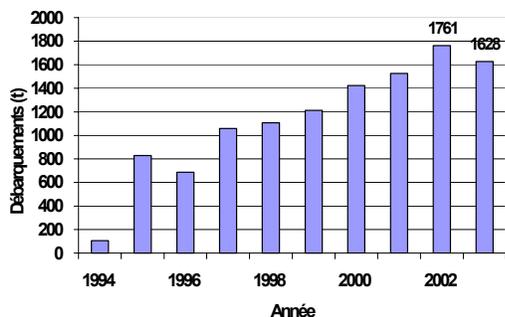


Figure 4. Débarquements (t) de crabe commun au Québec de 1994 à 2003. Les valeurs de 2003 sont préliminaires.

Aux Îles-de-la-Madeleine, les débarquements ont été de 705 t en 2003, soit 12 t de moins que le sommet de 717 t atteint en 2002 (Tableau 1). En 2003, ils comptaient pour 43 % de ceux de l'ensemble du Québec. Tous les détenteurs d'un permis de pêche dirigée ont été actifs

depuis 1998 et les quotas individuels ont été atteints en 2002 et 2003. Les prises accidentelles de crabe commun, débarquées par les homardières des Îles-de-la-Madeleine, ont été de 71 t en 2003, soit 25 t de moins qu'en 2002, mais 48 % de plus que la moyenne des années 1998 à 2002. Depuis la création en 1997 des trois zones (12 A-B-C), l'effort de pêche a été réparti autour des Îles-de-la-Madeleine. Les captures proviennent principalement de la baie de Plaisance (zone 12A), du secteur ouest de la zone 12B et des secteurs est et sud de la zone 12C, à des profondeurs généralement inférieures à 20 mètres. La saison de pêche se déroule principalement de la mi-août au début de novembre.

En Gaspésie, les débarquements ont été de 909 t en 2003. Ce résultat constitue une diminution de 13 % (134 t) par rapport à 2002 (Tableau 1). En 2003, les débarquements de la Gaspésie ont contribué pour 56 % du total des débarquements du Québec. Dans le nord de la Gaspésie, (zones 17 et 12D), les

Tableau 1. Débarquements (t) de crabe commun au Québec de 1995 à 2003.

Zone	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003*
<i>Îles-de-la-Madeleine</i>									
12C (Nord)	51	0	135	186	197	181	224	260	266
12A-B (Sud)	209	199	315	348	366	407	400	457	439
Total	260	199	450	534	563	588	624	717	705
<i>Gaspésie nord</i>									
17		2	8	16	16	15	19	40	28
12D		4	49	48	128	167	218	327	263
Total		6	57	64	144	182	237	367	291
<i>Gaspésie sud</i>									
12E-P	39	21	56	84	125	171	160	160	150
12Q-X	221	147	184	152	164	170	189	192	145
12Y	161	163	165	146	108	145	130	149	112
12Z	148	151	143	120	112	152	166	175	211
Total	569	482	548	502	509	638	645	676	618
Total Gaspésie	569	488	605	566	653	820	882	1043	909
<i>Côte-Nord et Anticosti</i>									
Total			1	8	5	3	20	1	14
Total Québec	829	687	1056	1108	1221	1411	1526	1761	1628

\* Données préliminaires

captures ont augmenté régulièrement depuis 1996, atteignant un sommet à 367 t en 2002. Par contre, ils ont diminué à 291 t en 2003. Dans le sud de la Gaspésie (zones 12E à 12Z) les débarquements sont passés de 676 t en 2002 à 618 t en 2003, mais de façon générale les captures sont soutenues depuis 2000.

Sur la Côte-Nord, 14 t ont été débarquées en 2003. Aucune pêche dirigée n'a eu lieu à l'île d'Anticosti depuis 2002.

### Taux de capture

En 2003, aux Îles-de-la-Madeleine, les taux de capture ont atteint leur plus haut niveau depuis le début de la pêche dans les zones 12B et 12C, avec des valeurs moyennes de 20,1 et 18,7 kg/casier respectivement. Dans la zone 12A, ils sont demeurés élevés et stables à environ 22 kg/casier depuis 2001 (Tableau 2).

Dans le nord de la Gaspésie, plus précisément pour l'ensemble des zones 12D1 à 12D7, le taux de capture moyen est passé de 5,9 kg/casier en 2001 à 8,7 kg/casier en 2002, puis à 8,0 kg/casier en 2003 (Tableau 2).

Dans le sud de la Gaspésie, les taux de capture montrent un gradient croissant à partir de l'extrémité est de la péninsule (12E-P) vers le fond de la baie des Chaleurs (12Z). Entre 1997 et 2003, les taux de capture ont été stables dans l'ensemble de ces zones. Durant cette période, les taux de capture se sont situés autour de 5 kg/casier dans les zones 12E-P et 12Q-X et ils ont varié entre 6,1 et 8,1 kg/casier dans la zone 12Y. Dans la zone 12Z, les taux de capture ont oscillé entre 9,7 et 13,7 kg/casier depuis 1997 (Tableau 2).

### Structures de taille

Les structures de taille des crabes communs capturés aux Îles-de-la-Madeleine (zones 12A, 12B et 12C confondues) ont très peu varié depuis 1997 et la taille moyenne est demeurée élevée depuis le début de la pêche en 1995 (Figure 5). En 2003, la taille moyenne était de 123 mm dans la zone 12A, de 124 mm dans la zone 12B et de 118 mm dans la zone 12C.

Tableau 2. Taux de capture (kg/casier) de crabe commun estimés à partir des journaux de bord.

Zones	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003*
<i>Îles-de-la-Madeleine</i>									
12A	13,7	17,9	12,3	13,2	16,2	20,3	21,8	22,4	21,8
12B	15,2	17,6	15,3	13,5	16,3	16,7	18	17,1	20,1
12C	10,5		12,5	7,7	11,6	12,7	13,8	17,2	18,7
<i>Gaspésie nord</i>									
17		2,0	1,8	7,0	6,8	5,8	5,9	4,1	4,4
12D			4,1	2,7	3,5	3,4	5,9	8,7	8,0
<i>Gaspésie sud</i>									
12E-P				4,7		5,6	5	5,4	6,1
12Q-X		7,2	5,6	5,5	5,1	5,4	4,8	4,6	4,6
12Y		9,3	8,1	6,2	6,1	8,1	7,3	7,3	7,3
12Z	14,8	16,1	10,6	10,6	9,7	11,7	13,7	11,1	13,0

\* Données préliminaires

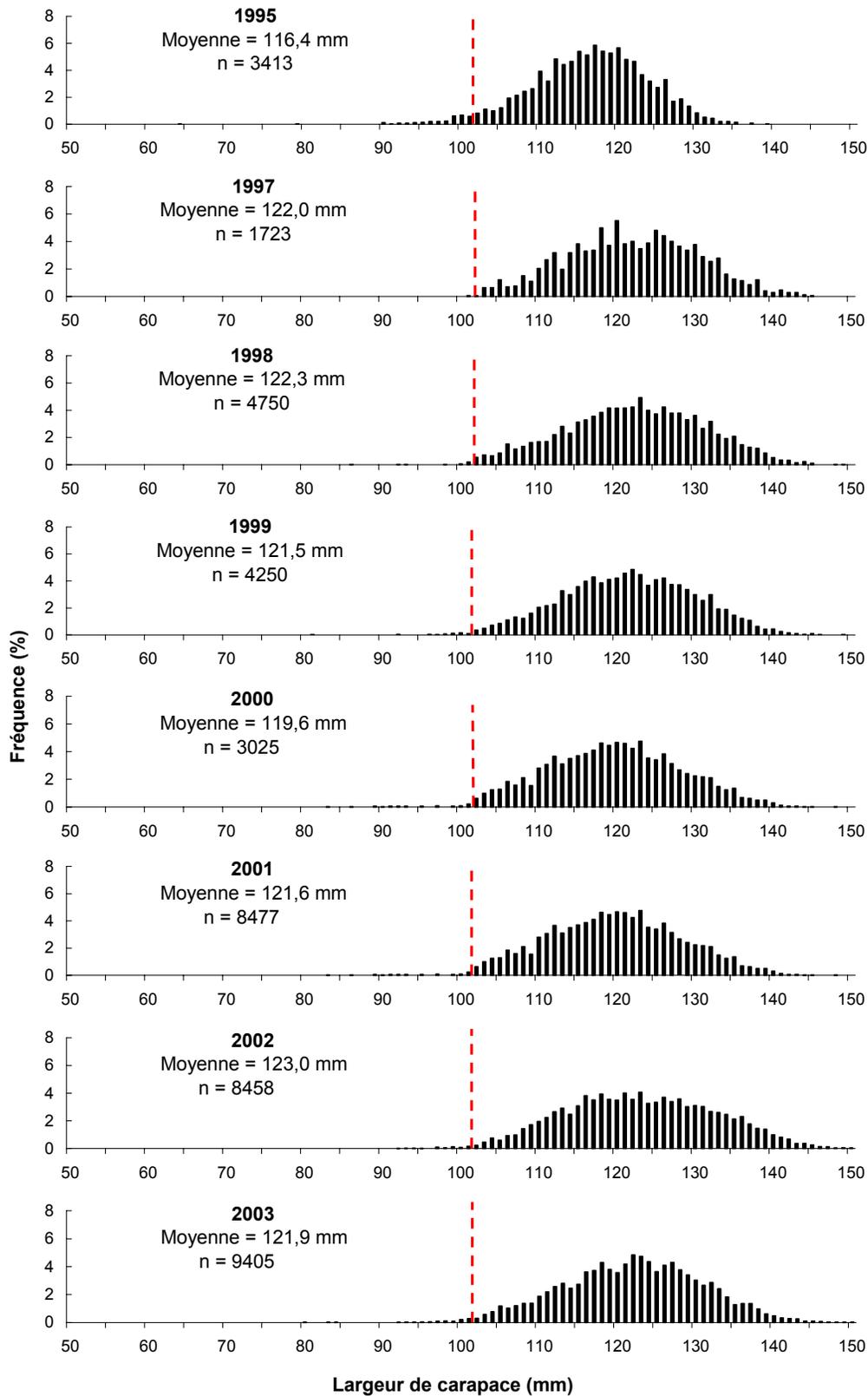


Figure 5. Structures de taille des crabes communs débarqués aux Îles-de-la-Madeleine de 1995 à 2003. La ligne verticale pointillée indique la taille minimale de capture permise.

En 2003, la taille moyenne des crabes communs débarqués en Gaspésie a varié de 111 à 119 mm selon les zones. Dans la baie des Chaleurs (zones 12E à 12Z confondues), les structures de taille sont demeurées stables depuis le début de la pêche (Figure 6). Les tailles moyennes des crabes débarqués dans les zones 17 et 12D (secteur nord) ont légèrement augmenté depuis 2000 où elles sont passées respectivement de 114 et 116 mm en 2000 à 118 et 119 mm en 2003.

### ***Bilan et recommandations***

La pêche au crabe commun connaît au Québec un essor significatif depuis 1995. Les débarquements ont graduellement augmenté de 1996 à 2002 jusqu'à un sommet de 1 761 t. Ils ont ensuite diminué de 7,5 % entre 2002 et 2003, pour atteindre 1 628 t. Les principales régions exploitées demeurent les Îles-de-la-Madeleine et la baie des Chaleurs. La Côte-Nord est encore peu exploitée.

Jusqu'à maintenant, les stocks de crabe commun aux Îles-de-la-Madeleine ne semblent pas avoir été affectés par la pression de pêche. Les taux de capture se sont maintenus et les structures de taille n'ont pas changé depuis 1997. Par contre, la pêche au crabe commun est récente et ses effets sur la productivité à long terme des populations demeurent inconnus. Seul un suivi de l'état des stocks sur quelques années additionnelles permettrait de mieux évaluer la capacité de la ressource à supporter, à plus long terme, le niveau d'exploitation actuel. Par conséquent, il est recommandé de ne pas augmenter l'intensité de la pêche dans les différentes zones des Îles-de-la-Madeleine et de maintenir le quota global de 681 t, incluant les prises accessoires pendant la pêche au homard, jusqu'en 2006.

En Gaspésie, les indices de l'état des stocks ont peu varié depuis le début de la pêche en 1995. Cependant, depuis quelques années, l'exploitation a fortement augmenté dans le nord de la Gaspésie. Les

différents indicateurs de l'état des stocks du nord et du sud de la Gaspésie suggèrent une stabilité face au niveau d'exploitation actuel. Par contre, ces informations sont insuffisantes pour se prononcer sur la capacité de ces populations à supporter cette même intensité de pêche à plus long terme, en particulier là où les débarquements sont les plus élevés. Il est recommandé de mettre en place des mesures de gestion qui empêcheraient une augmentation substantielle de l'effort de pêche par rapport au niveau actuel. Conformément à une recommandation du comité national sur le développement des espèces émergentes (Gendron et Robinson, 1994) il est suggéré, à l'instar de 2002, d'établir des aires de protection dans chaque zone du nord de la Gaspésie afin de protéger une partie du stock reproducteur et afin de pouvoir y suivre l'évolution naturelle des populations. Dans le même but, il serait opportun de convertir en zones refuges les zones du sud de la Gaspésie où il n'y a pas d'exploitation.

Les données disponibles sont insuffisantes pour nous permettre de déterminer l'état des stocks sur la Côte-Nord (zones 16A à 16G).

### ***Conclusion***

Nous réitérons la nécessité de développer lentement et prudemment cette exploitation en vue d'une exploitation durable et en réponse aux inquiétudes soulevées par de nombreux intervenants quant à l'impact possible de l'exploitation du crabe commun sur le homard. L'exploitation du crabe commun aura pour effet de diminuer l'abondance de crabes de grande taille dans le milieu. Cette diminution d'abondance ne devrait pas avoir d'impact négatif immédiat sur le homard puisque ce dernier n'exerce pas de prédation sur les crabes de taille légale (102 mm et plus). Des impacts négatifs sur le homard pourraient être attendus seulement si la quantité de petits crabes, ceux dont les homards s'alimentent, diminuait à tel point qu'ils deviendraient

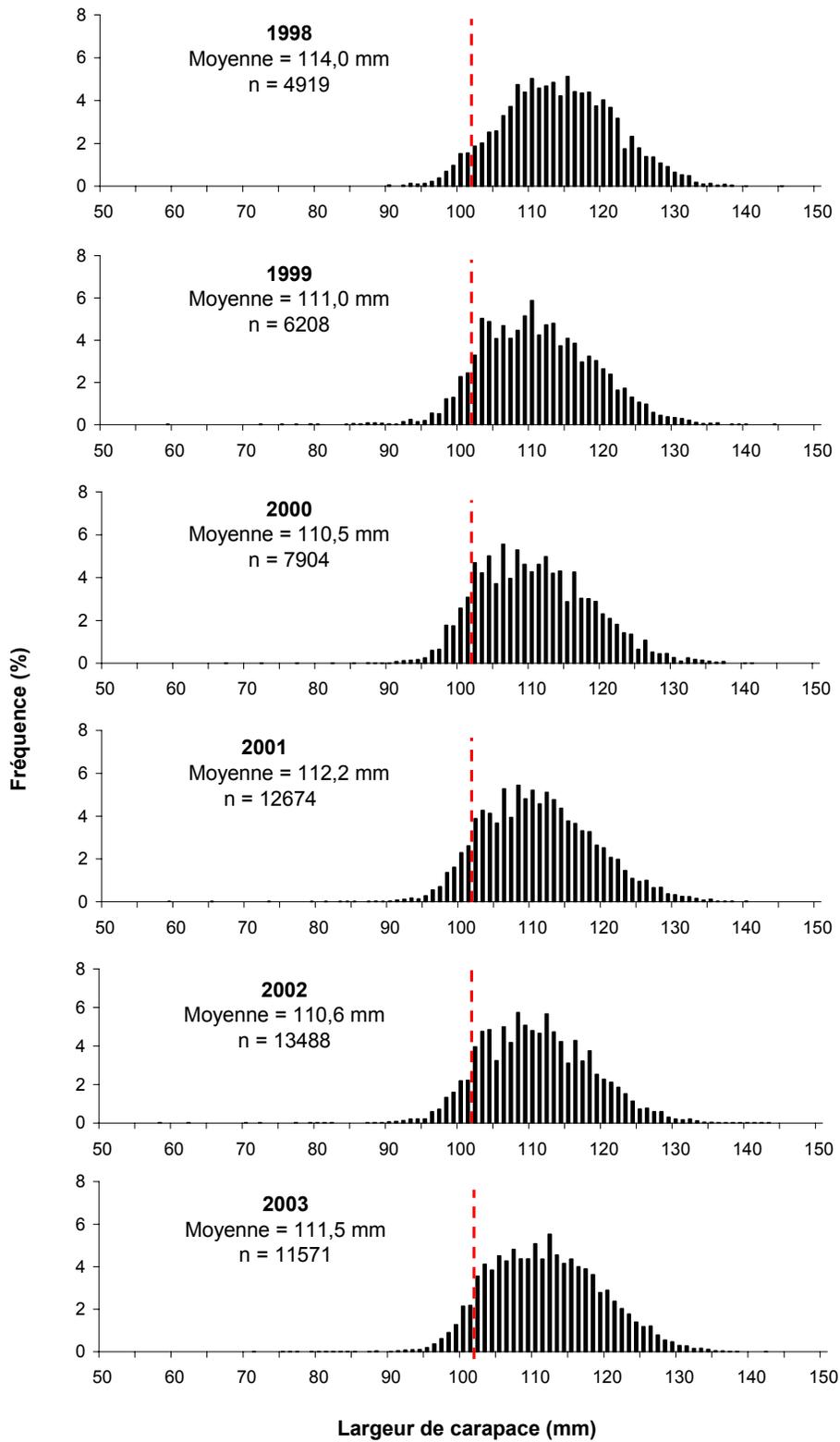


Figure 6. Structures de taille des crabes communs débarqués dans la partie sud de la Gaspésie (zones 12E à 12Z), de 1998 à 2003. La ligne pointillée indique la taille minimale de capture permise.

moins accessibles au homard. Cette situation pourrait se présenter suite à une surpêche du recrutement. Or, la protection du potentiel reproducteur par le maintien d'une taille minimale de capture au-delà de la taille de maturité sexuelle ainsi que les mesures de contrôle mises en place pour maintenir des taux d'exploitation modérés devraient permettre d'éviter une telle surpêche. Les deux espèces montrent suffisamment d'interactions pour justifier une gestion serrée et prudente de la pêche au crabe commun afin de prévenir toute surexploitation.

Nos connaissances sur la capacité du crabe commun à supporter une pression de pêche à long terme ne sont que partielles. Un suivi régulier de la pêche est nécessaire à l'évaluation de l'état de la ressource et des impacts des activités de pêche sur les populations. Le système de journaux de bord est un élément essentiel pour déterminer l'état de la ressource et il est impératif que les pêcheurs les complètent de façon adéquate.

### ***Pour obtenir de plus amples renseignements***

Contactez : Jean Lambert  
Institut Maurice-Lamontagne  
850, route de la Mer  
C.P. 1000  
Mont-Joli, Québec  
G5H 3Z4

Tél. : (418) 775-0717  
Télécopieur : (418) 775-0740  
Courriel : [lambertj@dfo-mpo.gc.ca](mailto:lambertj@dfo-mpo.gc.ca)

### ***Références***

Gendron, L., S. Brulotte, C. Cyr et G. Savard. 1998. Développement de la pêche et état de la ressource de crabe commun (*Cancer irroratus*) en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (Québec) de 1995 à 1997. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2248 : viii + 37 p.

Gendron, L. et P. Fradette. 1995. Revue des interactions entre le crabe commun (*Cancer irroratus*) et le homard américain (*Homarus americanus*), dans le contexte du développement d'une pêche au crabe commun au Québec. Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2306: vii + 47 p.

Gendron, L. and S. Robinson (eds) 1994. The development of underutilized invertebrate fisheries in Eastern Canada. Workshop proceedings. Can. Manuscr. Rep. Fish. Aquat. Sci. 2247: vii+129 p.

MPO, 2003. Le crabe commun des eaux côtières du Québec en 2002. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rapport sur l'état des stocks 2003/012.

**Ce rapport est disponible auprès du :**

#### **Bureau régional des avis scientifiques**

Région du Québec  
Pêches et Océans Canada  
Institut Maurice-Lamontagne  
C.P. 1000, Mont-Joli  
Québec, Canada  
G5H 3Z4

Téléphone : 418-775-0766  
Télécopieur : 418-775-0542  
Courriel : [Bras@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Bras@dfo-mpo.gc.ca)  
Adresse Internet : [www.dfo-mpo.gc.ca/csas](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas)

ISSN 1480-4921 (imprimé)  
© Sa majesté la Reine, Chef du Canada, 2004

*An English version is available upon request at the above address.*



#### ***La présente publication doit être citée comme suit***

MPO, 2004. Le crabe commun des eaux côtières du Québec en 2003. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Rapport sur l'état des stocks 2004/029.